

PROVINCE DE QUÉBEC  
M.R.C. BROME-MISSISQUOI  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ARMAND

9 janvier 2006	Procès-verbal de la séance ordinaire des membres du conseil de la Municipalité de Saint-Armand, tenue à la salle du Conseil de Saint-Armand, lundi le 9 janvier 2006 à 19h30, au lieu ordinaire des séances, sous la présidence de Monsieur le maire Réal Pelletier.
Présences	Sont aussi présents, les conseillères et les conseillers suivants : Martin Landreville, Serge Courchesne, Marielle Cartier, Rodrigue Benoit, Ginette Lamoureux Messier et Clément Galipeau.
Autres présences	La directrice générale, Jacqueline Chisholm, l'inspecteur municipal, Luc Marchessault et onze citoyens sont aussi présents.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Après la prière et après avoir constaté quorum, Monsieur le maire ouvre la séance, présente l'ordre du jour et demande son adoption.

PRÉSENTATION DE L'ORDRE DU JOUR

1. Prière
- ADMINISTRATION
2. Présentation et adoption de l'ordre du jour
  3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 5 décembre et des séances extraordinaires du 22 décembre 2005
  4. Comptes du mois payés et à payer
  5. Présentation par Nathalie Quilliams d'un projet au local de l'ancienne bibliothèque
  6. Projet de règlement concernant la rémunération du maire et des conseillers
  7. Approbation des salaires des employés pour 2006
  8. Avis de motion pour un règlement concernant l'imposition de la taxe foncière et des tarifs de compensation pour les services pour l'exercice financier 2006
  9. Formation sur l'interprétation et la publication des indicateurs de gestion municipaux
  10. Rencontre avec Me Alain Boisvert dans la cause de la Corporation des Constructeurs Conseils
  11. Dossier internet haute vitesse
  12. Guide relatif aux modalités de transfert de la taxe sur l'essence
  13. Commission itinérante de la FQM sur les Infrastructures municipales
- SECURITÉ PUBLIQUE
14. Rapport du chef pompier
  15. Demande à la C.P.T.A.Q. pour l'accès au chemin Solomon via le chemin St-Armand
  16. Avis à Bell et la FQM du changement de fournisseur du service 9-1-1
  17. Modification du règlement de la MRC sur les systèmes d'alarme
  18. Colloque sur la sécurité civile

### VOIRIE MUNICIPALE

19. Rapport de l'inspecteur municipal
20. Position de la municipalité concernant un projet de piste cyclable le long de l'autoroute 35
21. Position de la municipalité concernant le mémoire déposé au BAPE par Monsieur Claude Benoit

### HYGIENE DU MILIEU

22. Bilan des actions d'amélioration de la qualité des eaux et des milieux aquatiques dans le bassin versant
23. Demande de résolution d'appui à une campagne de sensibilisation sur les questions relatives à l'eau des membres de Développement et Paix de la région
24. Désignation de l'inspecteur municipal pour la surveillance des cours d'eau locaux et régionaux
25. Désignation d'une personne pour tenter de régler les mésententes visées à l'article 36 de la Loi sur les compétences municipales

### URBANISME ET ZONAGE

26. Rapport de l'inspecteur en bâtiments
27. Demande à la C.P.T.A.Q. de Monsieur Michel Lambert et Madame Nancy Lambert
  
28. Comité de suivi pour un projet de circuits à vélos pour l'ensemble du secteur ouest de la MRC
29. Participation à la Carte-napperon du CLD
30. Demande d'information pour compléter le plan d'urbanisme

### LOISIRS ET CULTURE

31. Demande d'accès à la descente du quai municipal par Activités Plein Air Philipsburg inc.
32. Renouvellement de la Politique nationale de la ruralité et du Pacte rural
33. Invitation à une conférence de presse pour le programme «Plaisirs d'hiver»
34. Électricité à partir du quai pour activités sur glace

### AFFAIRES EXTERIEURES

35. Personne responsable du dossier de l'église
36. Appui à la demande d'exemption de taxes de la Légion
37. Demande d'autorisation d'utilisation de la descente du quai municipal par Activités Plein Air Philipsburg
38. Rapport de la MRC
39. Divers
  - Ajout au mémoire de la municipalité
  - Système de son
  - Patinoire à Philipsburg
  - Loisirs de Philipsburg
40. Levée

06-01-1930

### 2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Marielle Cartier  
appuyée par Ginette Lamoureux Messier  
et résolu

QUE : L'ordre du jour soit adopté tel que présenté en laissant le VARIA ouvert jusqu'à la fin de la séance.

06-01-1931

3. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

Il est proposé par Marielle Cartier  
appuyée par Clément Galipeau  
et résolu

**QUE :** Le procès-verbal de la séance ordinaire du 5 décembre 2005 et des séances extraordinaires du 22 décembre 2005 soit adopté tel que rédigé et lu par les membres du Conseil en modifiant la résolution 05-12-1910 pour qu'elle se lise comme suit :

*« Il est proposé par Rodrigue Benoit  
appuyé par Serge Courchesne  
et résolu*

*QUE : le Conseil s'oppose à l'implantation d'un parc routier avec services au Sud de l'échangeur Nord sur l'autoroute 35 tel que présenté sur les plans du Ministère des Transports concernant le projet de parachèvement de l'autoroute 35 entre la frontière américaine et Saint-Jean-sur-Richelieu.*

*QUE : copie de cette résolution soit envoyée au BAPE, à Monsieur Daniel Fillion du Ministère des Transports et à nos Députés. »*

ADOPTÉ

4. COMPTES DU MOIS PAYÉS ET À PAYER

Les comptes suivants sont présentés pour acceptation :

TOTAL DES SALAIRES PAYÉS EN DÉCEMBRE 2005 : 14 390.57 \$

## LISTE DES COMPTES PAYÉS EN DÉCEMBRE 2005 :

C500676	Michèle Bertrand	860.39
C500677	Petite Caisse	190.72
C500678	Société Canadienne des Postes	412.45
C500679	Grenia Matthew	397.50
C500680	Chabot Francine	11.00
C500681	Dalpé Marcelle	11.00
C500682	Bellefroid Marie-Josée	11.00
C500683	Dupuis Éric	100.00
I005158	Receveur Général	1 236.62

I005159	Ministre du Revenu	2 410.38
---------	--------------------	----------

	<b>Total des comptes payés</b>	<b><u>5 641.06 \$</u></b>
--	--------------------------------	---------------------------

**LISTE DE COMPTES À PAYER :**

C600001	Luc Marchessault	165.48
C600002	John Fontaine	500.00
C600003	Laboratoire d'analyses S.M. inc.	65.56
C600004	Ville de Bedford	730.17
C600005	Régie intermun. Élimination déchets	773.49
C600006	Christiane Dubé	140.00
C600007	Arlette Arpin	140.00
C600008	Techno-Contrôle	147.23
C600009	Wilson & Lafleur Ltée	370.76
C600010	Propane du Suroît	1 039.03
C600011	Ass. Des Directeurs municipaux	339.32
C600012	Graymont (Qc) inc.	908.22
C600013	Cueillette & Recyclage Nopac enr.	310.57
C600014	Groupe CCL	795.78
C600015	Rogers Wireless inc.	30.08
C600016	Gestion C. Laplante inc.	21.74
C600017	Corporation Informatique Bellechasse	3 335.73
C600018	Pièces d'autos de Bedford	5.25
C600019	Rainville Automobile	454.35
C600020	Plomberie Corriveau	96.62
C600021	Philipsburg Transit	110.26
C600022	Sel Cargill	2 033.53
C600023	Aréo-Feu Ltée	90.58
C600024	Montgomery Sandy	10.00
C600025	P.A. le Riverain-Bedford	166.76
C600026	L'homme & Fils	116.01
C600027	Entreprises Électrique Bedford	225.45
C600028	Entreprises Serge Lamothe	861.23
C600029	G.E.S.T.I.M.	40.26
C600030	Vélo Évasion inc.	345.05
C600031	Richard Dubé	19.55

<b>Total des comptes à payer</b>	<b><u>14 387.56 \$</u></b>
----------------------------------	----------------------------

Je, soussignée, directrice générale de la municipalité, certifie qu'il y a des crédits budgétaires disponibles pour les fins pour lesquelles les dépenses ci-haut mentionnées sont projetées par le conseil de la municipalité.

06-01-1932 Il est proposé par Marielle Carter  
appuyée par Clément Galipeau  
et résolu

QUE : Les comptes ci-haut mentionnés au montant de 14 390.57\$, de 5 641.06\$ et de 14 387.56\$ soient acceptés et payés en ajoutant le compte de John Fontaine pour frais de déplacement de 500.\$.

ADOPTÉ

06-01-1933 5. PRÉSENTATION PAR NATHALIE QUILLIAMS D'UN PROJET AU LOCAL DE L'ANCIENNE BIBLIOTHÈQUE

Considérant que Nathalie Quilliams désire ouvrir un gymnase communautaire dans les locaux au 414 et au 416 chemin Luke;

Considérant que Madame Nathalie Quilliams demande une contribution de la municipalité en lui fournissant le local gratuitement, de la peinture et des pinceaux, un montant de 2000.\$ pour de l'équipement et l'envoi d'un communiqué annonçant ce projet;

En conséquence,

Il est proposé par Clément Galipeau  
appuyé par Marielle Cartier  
et résolu

QUE : la municipalité accepte de fournir les locaux situés au 414 et 416 chemin Luke pour un gymnase communautaire;

QUE : la municipalité accepte de payer pour de la peinture et des pinceaux sur présentation de factures;

06-01-1934

QUE : la municipalité accepte de contribuer à l'achat d'équipements jusqu'à un montant de 1 000.\$ sur présentation de factures;

QUE : la municipalité accepte qu'un communiqué annonçant ce projet soit envoyé en même temps que celui qui sera envoyé prochainement par le département d'incendie.

ADOPTÉ

NETTOYAGE DU LOCAL AU 414 CHEMIN LUKE

Il est proposé par Clément Galipeau  
appuyé par Serge Courchesne  
et résolu

QUE : la conseillère Marielle Cartier et le conseiller Rodrigue Benoit soient responsables de vider l'ancienne bibliothèque au 414 chemin Luke.

ADOPTÉ

06-01-1935

6. PROJET DE RÈGLEMENT CONCERNANT LA RÉMUNÉRATION DU MAIRE ET DES CONSEILLERS - AVIS DE MOTION

Avis de motion est par les présentes donné par le conseiller Rodrigue Benoit, à l'effet qu'il ou un autre membre de ce Conseil proposera l'adoption d'un règlement devant porter le numéro 64-06, RÈGLEMENT CONCERNANT LA RÉMUNÉRATION DU MAIRE ET DES CONSEILLERS (ÈRES) DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-ARMAND.

*ATTENDU QUE le montant de la rémunération versée au maire et aux conseillers (ères) est déterminé par dispositions générales de la Loi ;*

*ATTENDU QUE pour ces raisons, le Conseil de la Municipalité de Saint-Armand est d'opinion que le maire et les conseillers(ères) doivent recevoir une rémunération supérieure à celle mentionnée dans la Loi ;*

*ATTENDU QU' un avis de motion du présent règlement a été donné par le conseiller Rodrigue Benoit lors d'une séance ordinaire du Conseil municipal, tenue le neuf (9) janvier 2006;*

*EN CONSÉQUENCE,*

*Il est proposé par  
appuyé par  
et résolu*

*QUE : Le présent règlement soit adopté et qu'il statue et décrète ce qui suit:*

*ARTICLE 1 : La rémunération proposée du maire est de 4 631.\$ à laquelle s'ajoute une allocation de dépenses de 2 315.65\$ et celle d'un(e) conseiller(ère) est de 1 543.76\$ à laquelle s'ajoute une allocation de dépenses de 771.88\$.*

*ARTICLE 2 : La rémunération du maire et des conseillers(ères) est payable trimestriellement, soit lors des séances ordinaires de mars, juin, septembre et décembre.*

*ARTICLE 3 : Le présent règlement a un effet rétroactif au 1<sup>er</sup> janvier 2006.*

*ARTICLE 4 : Le présent règlement entre en vigueur conformément à la Loi.*

*ARTICLE 5 : Le règlement portant le numéro 44-03 est par le présent règlement abrogé.*

06-01-1936

7. APPROBATION DES SALAIRES DES EMPLOYÉS POUR 2006

Il est proposé par Rodrigue Benoit  
appuyé par Marielle Cartier  
et résolu

**QUE :** Le salaire des employés de la Municipalité pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2006 au 31 décembre 2006, soit établi comme suit :

Jacqueline C. Chisholm	41 553 .00 \$ / année
Maxime Poirier	15.60 \$ / heure
Monette Poirier	11.00 \$ / heure
Grant Symington	3 000.00 \$ / année

Pompiers volontaires :

Débutants	15.00\$/heure
Pompiers 1	18.00\$/heure
Capitaine	19.00\$/heure
Ass. Chef	19.00\$/heure
Chef	20.00\$/heure

Premiers répondants	16.00\$ / heure
Luc Marchessault	40 014.00\$ / année
Mélanie Bélisle	13.34 \$ / heure
Autres employés	11.00\$ / heure

**QUE :** Les congés fériés pour Jacqueline C. Chisholm, Luc Marchessault et Mélanie Bélisle soient :

Le Jour de l'An

Le lendemain du Jour de l'an

Le Vendredi Saint

Le Lundi de Pâques

La Fête de Dollard

Le 24 juin

Le 1<sup>er</sup> juillet ou si cette date tombe un dimanche, le 2 juillet

La Fête du travail

La Fête de l'Action de Grâce

Noël

Le lendemain de Noël

Les Fêtes proclamées par le gouvernement fédéral ou provincial ou par la Municipalité

Cinq (5) jours ouvrables de congés de maladie par période de douze mois qui sont non cumulatifs.

**QUE :** Les congés fériés pour les autres employés soient selon les normes du travail.

**QUE :** Jacqueline C. Chisholm bénéficie de quatre (4) semaines de vacances.

**ADOPTÉ**

06-01-1937

8. AVIS DE MOTION POUR UN RÈGLEMENT CONCERNANT L'IMPOSITION DE LA TAXE FONCIÈRE ET DES TARIFS DE COMPENSATION POUR LES SERVICES POUR L'EXERCICE FINANCIER 2006

Avis de motion est par les présentes donné par le conseiller Clément Galipeau, à l'effet qu'il ou un autre membre de ce Conseil proposera l'adoption d'un règlement devant porter le numéro 65-06, RÈGLEMENT CONCERNANT L' IMPOSITION DE LA TAXE FONCIÈRE ET DES TARIFS DE COMPENSATION POUR LES SERVICES POUR L'EXERCICE FINANCIER 2006

06-01-1938

9. FORMATION SUR L'INTERPRÉTATION ET LA PUBLICATION DES INDICATEURS DE GESTION MUNICIPAUX

Il est proposé par Marielle Cartier  
appuyée par Martin Landreville  
et résolu

QUE : la municipalité accepte de payer les frais d'inscription pour la formation de la directrice générale pour les indicateurs de gestion municipale (150.\$ plus les taxes applicables) et les frais de déplacements .

ADOPTÉ

10. RENCONTRE AVEC ME ALAIN BOISVERT DANS LA CAUSE DE LA CORPORATION DES CONSTRUCTEURS CONSEILS

Une rencontre avec Me Alain Boisvert est prévue pour mercredi le 25 janvier 2006 à 19h30.

11. DOSSIER INTERNET HAUTE VITESSE

Une rencontre aura lieu à Notre-Dame pour le service internet haute vitesse, vendredi le 13 janvier à 19h00 et Marielle Cartier sera présente.

12. GUIDE RELATIF AUX MODALITÉS DE TRANSFERT DE LA TAXE SUR L'ESSENCE

Le guide est transmis aux membres du Conseil.

06-01-1939

13. COMMISSION ITINÉRANTE DE LA FQM SUR LES INFRASTRUCTURES MUNICIPALES

Il est proposé par Clément Galipeau  
appuyé par Rodrigue Benoit  
et résolu

QUE : la municipalité autorise la directrice générale, Jacqueline C. Chisholm et le maire, Réal Pelletier à participer à la commission itinérante de la FQM sur les infrastructures municipales et accepte de payer les frais de déplacements.

ADOPTÉ

14. RAPPORT DU CHEF POMPIER

06-01-1940

AUTORISATION D'ACHAT D'ÉQUIPEMENTS

Il est proposé par Marielle Cartier  
appuyée par Martin Landreville  
et résolu

QUE : la municipalité accepte d'acheter les équipements suivants pour le service incendie : 4 Walkie-Talkie, 20 Flashlights rechargeables et 20 Sensor heat/motion pour un total de 13 680.\$ tel que prévu au budget 2006.

ADOPTÉ

15. DEMANDE À LA C.P.T.A.Q. POUR L'ACCÈS AU CHEMIN SOLOMON VIA LE CHEMIN ST-ARMAND

Lettre informant le conseil de l'orientation préliminaire de la CPTAQ autorisant la demande concernant l'accès au chemin Solomon via le chemin St-Armand en cas d'urgence l'hiver seulement.

06-01-1941

16. AVIS À BELL ET LA FQM DU CHANGEMENT DE FOURNISSEUR : SERVICE 9-1-1

ATTENDU QUE la municipalité a conclu un contrat avec CAUCA dans le but d'opérer un centre de réponse des appels d'urgence 9-1-1 pour et au nom de la municipalité;

ATTENDU QUE la municipalité a signé une convention avec Bell et la FQM sur la perception du tarif pour le service des appels d'urgence 9-1-1;

ATTENDU QUE Bell perçoit, pour et au nom de la municipalité, le tarif imposé aux abonnés du téléphone, tarif qu'elle remet en partie à la FQM;

ATTENDU QUE la municipalité a conclu une convention avec la FQM sur la gestion des montants reçus de Bell;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Rodrigue Benoit  
appuyé par Clément Galipeau  
et résolu

D'informer Bell et la FQM que le Centre d'appels d'urgence Chaudière-Appalaches (CAUCA) sera le nouveau fournisseur de centre d'appels 9-1-1 de la municipalité de Saint-Armand à compter du 1<sup>er</sup> avril 2006.

De donner le mandat à la FQM de remettre directement à CAUCA les montants versés par Bell, et ce, dans le but de payer les frais du centre de réponse des appels d'urgence 9-1-1 que la municipalité assume par contrat avec CAUCA. Que la FQM remette ensuite à la municipalité un état de compte des montants versés à CAUCA à chaque mois.

ADOPTÉ

06-01-1942

17. AVIS DE MOTION - MODIFICATION DU RÈGLEMENT DE LA MRC SUR LES SYSTÈMES D'ALARME

Avis de motion est par les présentes donné par le conseiller Clément Galipeau, à l'effet qu'il ou un autre membre de ce Conseil proposera l'adoption du Règlement 66-06 modifiant le Règlement 47-03 sur les systèmes d'alarme (RM 110)

18. COLLOQUE SUR LA SÉCURITÉ CIVILE

Aucune participation.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Marie-Josée Bellefroid : -S'informe du service Internet Haute Vitesse par satellite ou par fibre?

- Demande à qui appartient le chemin Solomon.

Nathalie Quilliams : - Le dynamitage de l'Autoroute 35, endommagera-t-il l'aqueduc de la rue Allan.

- Mentionne que le déneigement des boîtes postales à la Falaise et sur Stanley est à faire.

- Demande ou en est rendu le projet du parc à Philipsburg.

Jean Trudeau : - Suite au 50<sup>e</sup> anniversaire de l'École, Madame Benoit collaborera avec lui pour les recherches sur les anciennes écoles.

- Demande s'il y a des archives de Philipsburg ici ?

Pierre Lefrançois : - Quand traiterons-nous la demande du Journal?

Paulette Vanier : - Demande de l'information concernant les assurances pour le gymnase.

Marie-Josée Bellefroid : - Informe le Conseil que la porte du chapiteau est arrachée.

Éric Madsen : - Informe le Conseil que les lampes à la patinoire ne sont pas pour les temps froids.

19. RAPPORT DE L'INSPECTEUR MUNICIPAL

L'inspecteur municipal fait son rapport.

34. ÉLECTRICITÉ À PARTIR DU QUAI POUR ACTIVITÉS SUR GLACE

Luc Marchessault ira vérifier si l'électricité est disponible à partir du luminaire du quai ou à partir de la cabane de Philippe Smith.

06-01-1943 20. POSITION DE LA MUNICIPALITÉ CONCERNANT UN PROJET DE PISTE CYCLABLE LE LONG DE L'AUTOROUTE 35

Il est proposé par Marielle Cartier  
appuyée par Serge Courchesne  
et résolu

QUE : les membres du Conseil ne désire pas appuyer le projet de piste cyclable le long de l'autoroute 35 puisqu'un projet de piste cyclable régional pour la partie ouest de la MRC de Brome-Missisquoi est déjà à l'étude (voir copie du trajet projeté en annexe).

QUE : copie de cette résolution soit envoyée au BAPE, à Monsieur Daniel Filion du Ministère des Transports et à nos Députés.

ADOPTÉ

06-01-1944 21. POSITION DE LA MUNICIPALITÉ CONCERNANT LE MÉMOIRE DÉPOSÉ AU BAPE PAR MONSIEUR CLAUDE BENOIT

Il est proposé par Marielle Cartier  
appuyée par Serge Courchesne  
et résolu

QUE : les membres du Conseil maintiennent leur position prise et publiée dans le mémoire déposé par la Municipalité de Saint-Armand le 7 décembre 2005.

QUE : copie de cette résolution soit envoyée au BAPE, à Monsieur Daniel Filion du Ministère des Transports et à nos Députés.

ADOPTÉ

22. BILAN DES ACTIONS D'AMÉLIORATION DE LA QUALITÉ DES EAUX ET DES MILIEUX AQUATIQUES DANS LE BASSIN VERSANT

Le conseiller Martin Landreville se charge de communiquer avec la Corporation Bassin Versant Baie Missisquoi à ce sujet.

23. DEMANDE DE RÉOLUTION D'APPUI À UNE CAMPAGNE DE SENSIBILISATION SUR LES QUESTIONS RELATIVES À L'EAU DES MEMBRES DE DÉVELOPPEMENT ET PAIX DE LA RÉGION

Reporté en février.

06-01-1945 24. DÉSIGNATION DE L'INSPECTEUR MUNICIPAL POUR LA SURVEILLANCE DES COURS D'EAU LOCAUX ET RÉGIONAUX

CONSIDÉRANT QUE la MRC de Brome-Missisquoi s'est vue confirmer la juridiction exclusive des cours d'eau situés sur son territoire en vertu des articles 103 et suivants de la *Loi sur les compétences municipales* (L.Q. 2005, chapitre 6);

CONSIDÉRANT QUE cette loi entre en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2006;

CONSIDÉRANT QUE cette loi abroge toutes les dispositions actuelles du *Code municipal* relatives aux cours d'eau, et plus particulièrement, celles qui confiaient la surveillance des cours d'eau locaux ou régionaux à l'inspecteur municipal qui était assimilé, aux fins de l'exercice de ces fonctions, à un employé de la MRC;

CONSIDÉRANT QUE l'article 105 de la *Loi sur les compétences municipales* exige que la MRC désigne un employé aux fins de retirer, sans délai, toutes obstructions qui constituent une menace à la sécurité des personnes ou des biens dans un cours d'eau sous sa juridiction;

CONSIDÉRANT QUE l'article 55 de la *Loi d'interprétation* (L.R.Q. chapitre I-6) permet une telle désignation dans les trente (30) jours qui précèdent l'entrée en vigueur d'une loi, lorsque la fonction y est prévue;

CONSIDÉRANT la résolution 395-1205 adoptée par le Conseil de la MRC demandant à chaque municipalité locale de son territoire de confirmer par résolution qu'elle accepte de fournir les services de cet employé, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2006, aux mêmes conditions que celles prévues actuellement;

CONSIDÉRANT QUE la désignation prévue à la présente est temporaire, soit jusqu'à ce qu'une entente relative à la gestion des cours d'eau prévue à l'article 108 de la *Loi sur les compétences municipales* intervienne entre la MRC et les municipalités locales;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR SERGE COURCHESNE

APPUYÉ PAR CLÉMENT GALIPEAU

ET RÉSOLU

QUE le conseil municipalité accepte de fournir, sur son territoire, les services de son inspecteur, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2006, aux mêmes conditions que celles prévues actuellement, pour que cette personne exerce les pouvoirs prévus au deuxième alinéa de l'article 105 de la *Loi sur les compétences municipales*, soit aux fins de retirer, sans délai, toutes obstructions dans un cours d'eau qui constituent une menace à la sécurité des personnes ou des biens.

ADOPTÉ

06-01-1946

25. DÉSIGNATION D'UNE PERSONNE POUR TENTER DE RÉGLER LES  
MÉSÉSENTENTES VISÉES À L'ARTICLE 36 DE LA LOI SUR LES COMPÉTENCES  
MUNICIPALES

Il est proposé par Clément Galipeau

appuyé par Marielle Cartier

et résolu

QUE : Luc Marchessault soit nommé et désigné pour tenter de régler les mésécontentes visées à l'article 36 de la Loi sur les compétences municipales.

ADOPTÉ

26. RAPPORT DE L'INSPECTEUR EN BÂTIMENTS

Aucun permis émis en décembre 2005.

06-01-1947

27. DEMANDE À LA C.P.T.A.Q. DE MONSIEUR MICHEL LAMBERT ET MADAME NANCY LAMBERT

Considérant que Monsieur Michel Lambert et Madame Nancy Retallack Lambert désirent acquérir une autre partie du lot 357 du cadastre de la

Paroisse de Saint-Armand Ouest afin d'unifier deux (2) terrains d'un même territoire;

Considérant que la propriétaire de la dite partie de lot, Madame Alice Lillian Wightman, accepte de vendre à Monsieur et Madame Lambert;

Considérant que La présente demande ne contrevient en rien à la réglementation municipale présentement en vigueur;

En conséquence,

Il est proposé par Rodrigue Benoit  
appuyé par Serge Courchesne  
et résolu

QUE : la municipalité de Saint-Armand demande à la Commission de Protection du Territoire agricole de Québec de bien vouloir autoriser la demande présentée par Monsieur Michel Lambert et Madame Nancy Retallack Lambert, soit l'achat d'une partie du lot 357 du cadastre de la Paroisse de Saint-Armand Ouest.

ADOPTÉ

06-01-1948

28. COMITÉ DE SUIVI POUR UN PROJET DE CIRCUITS À VÉLOS POUR L'ENSEMBLE DU SECTEUR OUEST DE LA MRC

Il est proposé par Serge Courchesne  
appuyé par Clément Galipeau  
et résolu

QUE : Marielle Cartier soit nommée pour faire partie du « Comité de suivi pour un projet de circuits à vélos pour l'ensemble du secteur ouest de la MRC ».

ADOPTÉ

06-01-1949

29. PARTICIPATION À LA CARTE-NAPPERON DU CLD

Il est proposé par Marielle Cartier

appuyée par Ginette Lamoureux Messier  
et résolu

QUE : la municipalité accepte de participer à la promotion de la carte-napperon du  
CLD de Brome-Missisquoi au coût de 305.\$

ADOPTÉ

30. DEMANDE D'INFORMATION POUR COMPLÉTER LE PLAN D'URBANISME

À suivre. Le questionnaire a été remis aux membres du Conseil.

06-01-1950

31. DEMANDE D'ACCÈS À LA DESCENTE DU QUAI MUNICIPAL PAR ACTIVITÉS  
PLEIN AIR PHILIPSBURG INC.

Il est proposé par Marielle Cartier  
appuyée par Serge Courchesne  
et résolu

QUE : La municipalité accepte que Activités Plein Air Philipsburg inc. se serve de la  
descente du quai municipal.

ADOPTÉ

Monsieur le maire s'informerá, auprès du Lieutenant Jocelyn Rose de la Sûreté du  
Québec, comment gérer les courses de VTT sur le lac.

06-01-1951

32. RENOUVELLEMENT DE LA POLITIQUE NATIONALE DE LA RURALITÉ ET DU  
PACTE RURAL

Il est proposé par Rodrigue Benoit  
appuyé par Marielle Cartier  
et résolu

QUE : la demande soit faite à la Ministre des Affaires municipales et des régions,  
Madame Nathalie Normandeau, de renouveler la Politique nationale de la ruralité et  
son outil de développement, le Pacte rural;

QUE : copie de cette demande soit envoyée à Monsieur Pierre Paradis, député et à  
Madame Tania Szymanski du CLD de Brome-Missisquoi.

ADOPTÉ

33. INVITATION À UNE CONFÉRENCE DE PRESSE POUR LE PROGRAMME  
«PLAISIRS D'HIVER»

Personne ne peut être présent.

06-01-1952

35. PERSONNE RESPONSABLE DU DOSSIER DE L'ÉGLISE

Il est proposé par Marielle Cartier  
appuyée par Serge Courchesne  
et résolu

QUE : Ginette Lamoureux Messier, Rodrigue Benoit et Réal Pelletier soient nommés pour siéger sur le comité formé pour décider de l'avenir de l'Église Notre-Dame-de-Lourdes.

ADOPTÉ

06-01-1953

36. APPUI À LA DEMANDE D'EXEMPTION DE TAXES DE LA LÉGION

Il est proposé par Martin Landreville  
appuyé par Marielle Cartier  
et résolu

QUE : la municipalité de Saint-Armand accorde son appui à la demande d'exemption de taxe foncière présentée à la Commission municipale, par la Légion Canadienne Branche 82 de Philipsburg.

ADOPTÉ

37. DEMANDE D'AUTORISATION D'UTILISATION DE LA DESCENTE DU QUAI MUNICIPAL PAR ACTIVITÉS PLEIN AIR PHILIPSBURG

Voir le point 31 de l'agenda.

38. RAPPORT DE LA MRC

Le budget de la MRC a été adopté. Nouvelles responsabilités pour les cours d'eau.

39. DIVERS

06-01-1954

AUTORISATION DE DÉPOSER UN AJOUT AU MÉMOIRE AU BAPE CONCERNANT LE PROJET DE PARACHÈVEMENT DE L'AUTOROUTE 35

Il est proposé par Rodrigue Benoit  
appuyé par Clément Galipeau  
et résolu

**QUE :** le Conseil autorise Monsieur Réal Pelletier, maire, à déposer un ajout tel que présenté, au mémoire déposé, au Bureau d'Audiences Publiques sur l'Environnement, concernant le projet de parachèvement de l'autoroute 35 entre la frontière américaine et Saint-Jean-sur-Richelieu.

06-01-1955

**QUE :** copie de cette résolution accompagnée dudit ajout soit envoyée au BAPE, à Monsieur Daniel Filion du Ministère des Transports et à nos Députés.

**ADOPTÉ**

#### **SYSTÈME DE SON**

Il est proposé par Clément Galipeau  
appuyé par Martin Landreville  
et résolu

06-01-1956

**QUE :** la soumission de LAPS SONORISATION, datée du 9 janvier 2006, au montant de 1052.64\$, taxes incluses, pour de l'équipement supplémentaire pour l'acoustique de la salle communautaire, soit acceptée.

**ADOPTÉ**

#### **PATINOIRE À PHILIPSBURG**

Le conseiller Martin Landreville ira voir Philippe Smith.

#### **ACTIVITÉS DE FÉVRIER POUR LA SOIRÉE DE LA ST-VALENTIN**

Il est proposé par Clément Galipeau  
appuyé par Rodrigue Benoit  
et résolu

**QUE :** la municipalité alloue un budget de 500.\$ pour la tenue d'activités sur le lac dans le cadre de la fête de la St-Valentin.

**ADOPTÉ**

06-01-1957

#### **40. LEVÉE DE LA SÉANCE**

Il est proposé par Clément Galipeau  
et unanimement résolu

**QUE :** la séance soit levée à 23h50.

**ADOPTÉ**

---

**DIRECTRICE GÉNÉRALE**  
Jacqueline C. Chisholm

---

**MAIRE**  
Réal Pelletier